



RAPPEL DEMARCHE D'INSCRIPTION AUX ATELIERS TAP

- 1) **Je remplis le bulletin d'inscription** ci-joint (voir au dos), en notant dans les cases les préférences de 1 à 3
- 2) Je **dépose mon bulletin** d'inscription TAP à la Maison MOUREU au plus tard le **10 avril 2018**
- 3) A partir du **17 avril 2018**, **je vérifie** auprès de la Maison Moureu, le ou les atelier(s) dans le(s)quel(s) est inscrit mon enfant et le jour sur lequel il se déroule

! ATTENTION !

- **Aucune inscription au TAP ne sera prise en compte après le 10 avril, les ateliers incomplets seront annulés.**
- Le paiement pour l'inscription aux ateliers aura lieu fin juin pour la 5^{ème} période
- Si l'atelier inscrit comme « choix 1 » est complet, l'enfant bascule sur l'atelier « choix 2 » puis sur l'atelier « choix 3 » (sauf maternelle Jean Moulin).
- L'inscription à un atelier TAP implique la présence de l'enfant à toutes les séances. Au-delà des 2 premières séances l'enfant ne pourra plus être désinscrit.
- Il est recommandé aux parents, à chaque rentrée, de **rappeler à l'enfant** à quel(s) atelier(s) TAP il est inscrit et le(s) jour(s) sur lequel se déroule l'atelier.
- L'inscription au 2^{ème} atelier se fera en fonction des places disponibles restantes dans les ateliers (pas de choix de thématiques)
- Certains ateliers sont réservés à une classe d'âge en particulier
- Les ateliers seront annulés en cas de grève ou de fête d'école si besoin
- Certains ateliers sportifs exigent le port de chaussures/vêtements de sport ou autres contraintes.
- Prévoir vêtements et chaussures adaptés en cas de pluie (les trajets s'effectuent à pied jusqu'au Centre de Loisirs).
- N'oubliez pas d'inscrire votre enfant aux différents services (accueil soir, accueil après TAP, accueil + études, études après TAP) en fonction de vos besoins via le portail famille.

DES QUESTIONS ?

Contactez le service Inscriptions Périscolaires (Maison Moureu)
05 59 98 19 89 / periscolaire@mairie-jurancon.fr
Ouverture au public (Rue de Borja)

